

M. Kristiansen propose: Que l'on modifie l'article 3 en remplaçant les lignes 40 à 44, à la page 2, par ce qui suit:

«étrangère, soit d'une restructuration industrielle; et»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et rejeté par un vote à main levée par:

8 voix contre 6.

Je ne savais pas que ce comité comptait six membres néo-démocrates. Je me rappelle cependant très clairement que les membres de l'opposition officielle avaient appuyé l'amendement à ce moment-là. Je me demande pourquoi ils ont changé d'avis du jour au lendemain. Ce parti manifeste encore une fois qu'il n'a pas de suite dans les idées, comme il l'a fait pour la question des taux d'intérêt et de Dieu sait combien d'autres questions depuis le début de la session. Il a agi de façon tout à fait inconséquente. Cela montre à quel point les députés conservateurs ont l'esprit confus.

**M. McDermid:** Comment allez-vous voter?

**M. Kristiansen:** Nous allons voter de façon logique, monsieur l'Orateur. Nous demandons à tous les députés de faire de même. Si les députés sont en faveur du libre accès à l'information et croient qu'il faut faire les choses au grand jour, qu'ils profitent de cette occasion pour le prouver. La façon de voter des députés devrait être conforme aux propos qu'ils tiennent. Si la liberté leur est chère, ils devraient voter pour la liberté. S'ils croient par ailleurs que les décisions importantes doivent être prises en secret, ils n'ont qu'à voter en conséquence, mais ils devraient le dire.

J'ai dit au début que j'aurais voulu que cette mesure soit séparée en deux bills distincts. Nous avons accompli certains progrès au moment de l'étude au comité et grâce à l'adoption de quelques-uns des amendements proposés par le gouvernement depuis le renvoi du bill à la Chambre. Les travailleurs licenciés ont droit à un préavis plus long. On a plus ou moins accepté le principe voulant que les représentants du patronat et du salariat, de même peut-être que les localités visées, aient leur mot à dire. Selon nous, c'est une bonne chose, c'est même une idée révolutionnaire. Par ailleurs, maintenant que ce principe est accepté, j'exhorte le gouvernement à réfléchir de nouveau à la question et à donner plus tard à ces comités mixtes et aux représentants des localités les instruments dont ils ont besoin pour faire le travail que nous considérons tous comme nécessaire.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

\* \* \*

## LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION—LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 11 février 1982, de la motion de M. Cosgrove: Que le bill C-89, tendant à

### Le logement

modifier la loi nationale sur l'habitation et la loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Monsieur l'Orateur, j'étais tout fébrile, au début de la journée, lorsque le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) m'a demandé de dire quelques mots au sujet de ce bill. J'ai pensé tout d'abord vous rappeler, monsieur l'Orateur, l'apport du député de Saint-Jean-Est dans le secteur de l'habitation. Il importe que la Chambre et le pays se souviennent qu'avant 1979, c'est un groupe de travail du parti conservateur, dirigé par ce même député, qui a réussi à faire présenter, sous le gouvernement Clark, le bill sur les crédits d'impôt à l'égard des taxes foncières, bill qui n'a malheureusement pas été adopté. Je dis malheureusement, car nous connaissions un problème de logement à l'époque, notamment à cause des taux d'intérêt, et nous cherchions à y remédier en augmentant le nombre de logements disponibles. Mais ce n'est rien comparé au problème que nous connaissons aujourd'hui. Il importe de nous rappeler qu'aux termes de ce bill une cinquantaine de millions de dollars devraient être investis dans le marché de l'habitation.

**M. Cosgrove:** Des logements locatifs.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Pardon, le marché des logements locatifs. Si notre bill avait été adopté, il aurait permis jusqu'ici d'accorder environ 3 milliards de dollars en aide aux propriétaires, ce qui aurait encouragé la construction de maisons unifamiliales, rendu les logements moins cher, ce qui, en retour, aurait libéré des logements à loyer; en outre, il aurait contribué bien davantage que le bill du ministre à la création d'un marché d'appartements et à la disponibilité de logements à louer, objectif que poursuit le bill à l'étude. Je dis cela uniquement dans le but de replacer le débat dans sa juste perspective.

• (1750)

Quel est l'intérêt de ce bill? Sur le plan des logements de location, il accorde des prêts sans intérêt de \$7,500 pour en financer 15,000 au maximum. Par rapport aux besoins des grands centres et de certains centres moins importants, monsieur l'Orateur, ce bill n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan. D'après la SCHL pas moins de 40,000 familles canadiennes vont perdre leur maison cette année à cause des taux d'intérêt. Actuellement, il faut avoir des revenus annuels de \$45,000 en moyenne pour qu'une personne puisse se permettre d'acheter, dans notre pays, une maison tout à fait moyenne. Les députés le savent, mais je tiens à répéter qu'il se crée des pénuries graves dans de nombreuses villes. En 1981, notamment au cours du deuxième semestre, les mises en construction correspondaient à peine à la moitié des besoins. L'automne dernier, le taux de vacance moyen au Canada était de 1.2 p. 100. A Oshawa, circonscription du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), le taux de vacance était proche de zéro et à Toronto d'où vient le ministre chargé du logement, il oscillait aux alentours de 0.3 p. 100. Telles sont les dimensions du problème. Dans d'autres villes, il est même plus aigu. A Ottawa, le taux de vacance est tombé de 4.2 p. 100 au mois d'avril 1980 à 0.6 p. 100 en 1981. La principale raison à cela c'est bien évidemment la baisse sensible des mises en chantier. Pourquoi? A cause des taux d'intérêt. Il conviendrait certainement de